

COMMUNE DE LANCIEUX

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE Relative à la révision du plan local d'urbanisme et du zonage d'assainissement

Par arrêté n°2019/106 en date du 26 juillet 2019, le maire de Lancieux a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe sur le projet de révision du plan local d'urbanisme (P.L.U) et la modification du zonage d'assainissement portant sur les points suivants

- ✓ Intégrer toutes les normes et réglementations actuellement en vigueur, afin de rendre ce document le plus efficient possible, tel que le PLH, SCoT, Loi Littoral ...
- ✓ Réviser la liste des emplacements réservés,
- ✓ Créer des emplacements réservés,
- ✓ Modifier le zonage,
- ✓ Modifier et corriger des erreurs matérielles dans le règlement,
- ✓ Modifier le zonage d'assainissement.

A cet effet, Monsieur le Président du tribunal Administratif a désigné en qualité de commissaire-enquêteur M. Francis OHLING.

L'enquête se déroulera à la mairie de Lancieux du 19/08/2019 au 20/09/2019 aux jours et heures habituels d'ouverture. Monsieur le commissaire-enquêteur recevra en mairie le

- ✓ 19 août 2019 de 9h00 à 12h00
- ✓ 28 août 2019 de 14h00 à 17h00
- ✓ 2 septembre 2019 de 14h00 à 17h00
- ✓ 20 septembre 2019 de 14h00 à 17h00 fin de l'enquête publique

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent être également adressées par écrit au commissaire-enquêteur ou par mail uniquement à l'adresse suivante : enquete-publique-1396@registre-dematerialise.fr

Les pièces du dossier d'enquête publique seront également disponibles sur le site dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/1396>

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie et sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/1396> pendant 1 an à l'issue de l'enquête publique.